

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1957.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la gratuité dans les établissements français d'enseignement au Viet-Nam.

PRÉSENTÉE

Par M. Jean MICHELIN

Sénateur.

(Renvoyée à la Commission des affaires étrangères.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée de l'Union française vient d'adopter à l'unanimité une proposition tendant à inviter le Gouvernement de la République française à rétablir la gratuité dans les établissements d'enseignement au Viet-Nam.

Il nous a semblé que le Conseil de la République se devait de s'associer à ce vœu légitime.

Ce n'est pas en effet sans tristesse et stupeur que les amis de notre pays au Viet-Nam, et ils sont encore bien plus nombreux que certains voudraient le faire croire, ont appris la suppression de la gratuité de l'enseignement français. Dans la conjoncture politique actuelle, cette décision apparaît comme lourde de consé-

quences, car il est question de restreindre et par la suite de détruire la pérennité de la langue française au Viet-Nam et dans le Sud-Est asiatique.

Comme le rappelait M. William Bazé, Conseiller de l'Union française: « Nous avons la chance et l'honneur qu'un Etat récemment parvenu à l'indépendance et fort jaloux de ce qui peut porter le soupçon d'une ombre à l'éclat de sa personnalité retrouvée, n'ait cessé d'affirmer son attachement à la langue, à la culture et à l'enseignement français.

« Nous avons eu, récemment encore, le témoignage émuvant de la reconnaissance et de la fidélité de maintes personnalités vietnamiennes à notre civilisation. »

La langue et la culture française jouissent encore d'un prestige que plus d'un pays nous envie, il ne faut pas oublier que c'est dans notre pays que viennent poursuivre, en grande majorité, leurs études, les jeunes Vietnamiens.

Ces témoignages ont d'autant plus de valeur que l'on sait les difficultés de nos relations diplomatiques pendant une longue période, mise à profit par certains de nos alliés enclins à penser que la richesse pourrait remplacer la culture.

Malgré ces séductions, malgré des souvenirs malheureux, le Viet-Nam resté attaché à notre langue qu'il aime et sent plus apte que toute autre à exprimer sa pensée.

Pas un instant, sa fidélité à notre enseignement et à notre culture ne s'est démentie, bien au contraire.

Si la gratuité de cet enseignement est mis en cause, nous risquons de perdre la permanence du français en Extrême-Orient.

C'est, tout d'abord, une question de prestige, c'est ensuite la réponse de la confiance française à la confiance vietnamienne. Enfin, la permanence du français c'est le maintien du contact et de la compréhension directe sans intermédiaire entre deux peuples et deux civilisations, au point de vue diplomatie, culture, commerce, etc...

L'attrait de notre enseignement est tel qu'aujourd'hui, parallèlement aux 8.000 élèves de nos établissements officiels (10 primaires, 6 secondaires), un nombre bien supérieur de jeunes reçoit, dans 48 écoles privées, notre enseignement. D'autre part, 27 professeurs français enseignent à l'Université du Viet-Nam.

La France perdrait son prestige si elle demandait une rétribution à toutes ces familles vietnamiennes modestes qui veulent encore lui confier leurs enfants, car, quelle que soit la solidité de notre position actuelle, en matière d'enseignement au Viet-Nam, il ne faut pas en user jusqu'au point de rupture.

C'est pourquoi nous vous demandons d'adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République invite le Gouvernement à rétablir la gratuité dans les établissements français d'enseignement au Viet-Nam.